

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3103

présenté par

Mme Engrand, M. Allisio, M. Buisson, M. Taverner, Mme Mathilde Paris, M. Villedieu, M. Tivoli, M. Rambaud, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Schreck, Mme Pollet, M. Salmon, M. Sabatou, Mme Sabatini, Mme Roullaud, Mme Robert-Dehault, M. Rancoule, Mme Ranc, M. Pfeffer, Mme Parmentier, M. Chenu, M. Odoul, M. Ménagé, Mme Mélin, Mme Menache, M. Mauvieux, M. Muller, M. Meurin, M. Marchio, M. Meizonnet, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, M. Loubet, Mme Martinez, Mme Lechanteux, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, Mme Lorho, M. Guiniot, Mme Loir, Mme Levavasseur, M. Falcon, Mme Lelouis, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Hamelet, Mme Laporte, M. Jolly, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Guitton, M. Houssin, M. Berteloot, M. Grenon, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Gonzalez, M. Gillet, M. Girard, M. Giletti, M. de Lépinau, Mme Galzy, Mme Frigout, M. Frappé, M. François, M. Dragon, Mme Dogor-Such, Mme Diaz, M. de Fournas, M. Dessigny, M. Bilde, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Cousin, Mme Colombier, M. Chudeau, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Bovet, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boccaletti, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bentz, M. Baubry, M. Barthès, Mme Auzanot et M. Ballard

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Sécurités »**

Après l'alinéa 1305, insérer l'alinéa suivant :

« *Taux de satisfaction des usagers* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des usagers par les services de police doit être le plus qualitatif possible car la relation qui unit les usagers aux policiers ne peut être fondée que sur la confiance.

Or, ces dernières années, un sentiment anti police, exacerbé éhontément par certains groupes de gauche, sur les réseaux sociaux et jusque dans la rue, conduit à remettre en cause les compétences et

l'intégrité de nos policiers, indépendamment de leurs actions réelles. Une poignée de dérives et de crapules sont mises en exergue pour discréditer l'ensemble de nos gardiens de la paix.

Afin de préserver le nécessaire lien de confiance entre police et usagers, il semble pertinent d'instaurer un taux de satisfaction des usagers. Au même titre que pour les gendarmes, ce taux serait calculé à partir d'un sondage réalisé a posteriori auprès de la population. Il serait indécent de noter les services de police de la même manière que pour un restaurant. Ce taux aurait pour fonction de rassurer les citoyens dans leurs démarches auprès des services de police et le cas échéant de permettre de corriger les failles identifiées dans l'accueil des usagers.